



AZERAILLES ENSEMBLE...

**JANVIER
2007**

36

BULLETIN D' INFORMATION

DIRECTEUR DE PUBLICATION / IMPRESSION : MAIRIE D' AZERAILLES
CONCEPTION / REALISATION : Christiane, Christine, Rose Marie, Gilles, Jean Yves, Olivier

Dépot Légal n° 67 16 L/01

Alors que se termine la période des fêtes consacrée aux soirées chaleureuses entre familles et amis et que vous partagez la galette des rois, gâteau jaune et rond, symbole du soleil dont le retour est espéré, je vous présente au nom du Conseil Municipal et en mon nom personnel, mes meilleurs Vœux pour cette année 2007.

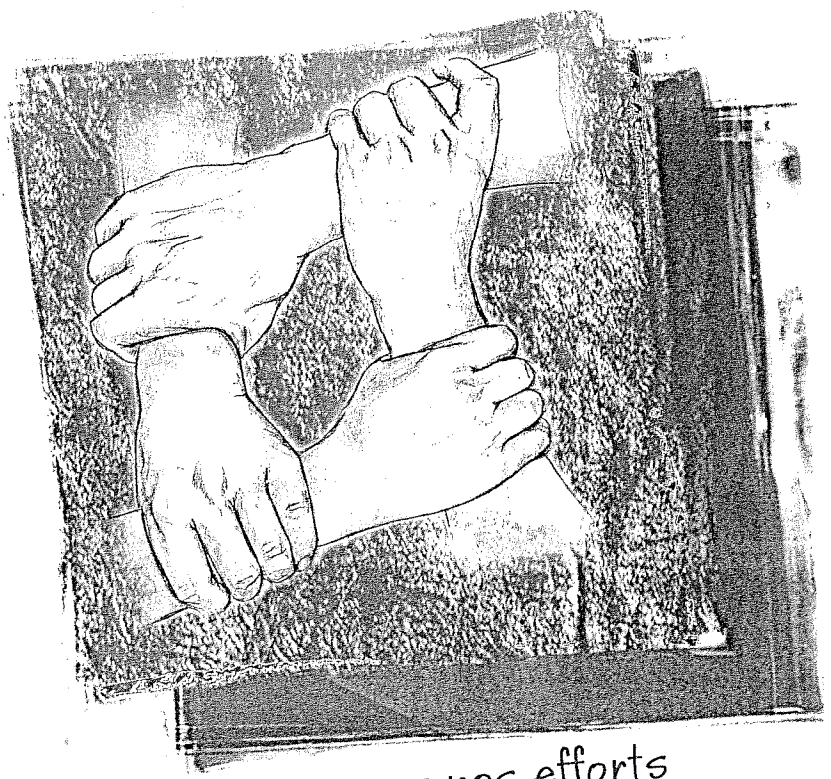
Qu'elle soit synonyme, pour chacun de vous, de santé, de paix, de bonheur et de satisfactions, dans vos familles, dans vos activités scolaires, professionnelles ou associatives.

Plus qu'un symbole, j'ai choisi d'illustrer tout simplement mes propos du motif de la carte de Vœux de notre Commune pour cette année.

Bonne Année à tous,

Le Maire,
Rose-Marie FALQUE

Ensemble,



*Unissons nos efforts
et construisons l'avenir*

Meilleurs Vœux

1. Réunion du Conseil Municipal du 25 septembre 2006

Présents : BEAUMONT Jean-Yves, BERNARD Gilles, FALQUE Rose-Marie, COLIN Marguerite, GEORGE-HELLE Christine, GUILLAUME Noëlle, VOUAUX Christiane, CARO Alain, HENRY Gilbert, MOREL Gérard

Absent excusé : SESMAT Bernard (procuration à Mme FALQUE) ; COLIN Denis (procuration à Gilles BERNARD) ; LEGROS Olivier

Réalisation de locaux techniques et d'un centre de secours de sapeurs pompiers

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réalisation des locaux techniques et du centre de première intervention de Sapeurs Pompiers réalisé par l'Atelier d'Architecture du Parc. Le projet est expliqué par Monsieur CONRADT, architecte. L'estimation sommaire de l'opération s'élève à 429.555,93 € soit 513.629,30 € TTC.

Après étude, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

➤ **ACCEPTE**

- la réfection du centre technique communal de la commune
- le devis proposé par l'Atelier d'Architecture du Parc, pour un montant HT de 429.555,93 €, soit un montant TTC de 513.629,30 €.

- #### ➤ **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Général au titre de la dotation d'équipement, et auprès de l'Etat au titre de la dotation globale d'équipement.

Il s'agit d'une première étude, nous permettant de mobiliser avant la date du 30 septembre le solde de notre enveloppe de subventions auprès du Conseil Général. Le projet sera affiné par un complément d'étude, entre le Conseil Municipal et le Cabinet d'Architecte.

2. Réunion du Conseil Municipal du 3 novembre 2006

Présents : BEAUMONT Jean-Yves, BERNARD Gilles, FALQUE Rose-Marie, HENRY Gilbert, LEGROS Olivier, SESMAT Bernard, COLIN Marguerite, GUILLAUME Noëlle, VOUAUX Christiane, COLIN Denis, GEORGE-HELLE Christine, MOREL Gérard

Absent excusé : CARO Alain (procuration à Mme FALQUE)

Renouvellement de trois membres du Conseil Municipal au CCAS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de nommer trois membres du conseil municipal pour le Centre communal d'action sociale (CCAS)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

➤ **NOMME**

- Madame Marguerite COLIN
- Madame Noëlle GUILLAUME
- Monsieur Jean-Yves BEAUMONT

Renouvellement du poste d'agent d'animation qualifié

Madame le Maire fait part au conseil que le contrat à durée déterminée de l'agent d'animation contractuel est arrivé à son terme le 02 octobre 2006.

Elle propose de renouveler ce contrat pour une durée d'un an (du 03 octobre 2006 au 02 octobre 2007) pour une durée de travail de 16 heures par semaine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de créer, à compter du 03 octobre 2006, un emploi d'agent d'animation contractuel à temps non complet,

Motif invoqué : bon fonctionnement du service de la cantine scolaire, garderie,

Nature des fonctions : encadrement des enfants, service des repas, maintien de la propreté du matériel et des locaux, service lors des manifestations municipales,

Niveau de recrutement : Echelle 2

Niveau de rémunération : Echelon 1

- fixe la durée hebdomadaire de travail afférent à cet emploi à 16 heures,

Ce poste est occupé par Mme Marie-José GERARD.

Tarif bois de chauffage 2006-2007

Le conseil, à l'unanimité, fixe le prix du stère de bois de chauffage façonné en forêt pour la saison 2006-2007 comme suit :

Quantité	Habitants d'AZERAILLES	Habitants de l'extérieur
De 1 à 25 stères	5 € HT le stère	8 € HT le stère
A partir de 26 stères	8 € HT le stère	8 € HT le stère

Programme de coupes 2007

Le Conseil, à l'unanimité, décide de confier l'exploitation des coupes 2007 à l'entreprise Benoit LECOMTE

- parcelles 3, 14, 15, 21 à 25 : abattage, façonnage des grumes (11 € HT le m³) ; débardage (7 € HT le m³)
- parcelles K-L : abattage, façonnage des grumes (10,50 € HT le m³) ; débardage (6,50 € HT le m³)

Contrat d'approvisionnement de bois

L'ONF et la société JANES BOIS de ANGLEMONT sont sur le point de signer un contrat d'approvisionnement pour la fourniture de bois d'œuvre : hêtre, au cours de la saison 2006-2007 ; certaines catégories de bois de notre forêt communale pourraient être associées à ce contrat, aux conditions de volume et de tarif suivantes :

- volume contractuelisable de 460 m³
- prix :

Qualité B – C : 60 € le m³

Qualité D : 38 € le m³

Renouvellement contrat CNP avec Centre de Gestion

Madame le Maire rappelle que la Commune a, par délibération du 27 janvier 2006, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

DECIDE d'accepter, à l'unanimité, la proposition ci-après du Centre de Gestion :

Assureur : CNP Assurances
Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2007
Régime du contrat : capitalisation
Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 4 mois.
Conditions : Assurance pour les agents affiliés à la CNRACL :
Formule tous risques : sauf maternité/adoption
Taux correspondant : 5 %
Assurance pour les agents relevant de l'IRCANTEC :
Formule tous risques : Grave maladie
Taux correspondant : 1,65 %

L'assemblée délibérante autorise le Maire à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Renouvellement contrat ATESAT

La convention entre l'Etat et la Commune pour l'Aide Technique de l'Etat aux Collectivités Territoriales prend fin au 31 décembre 2006. Une nouvelle proposition nous est faite comportant la mission de base et les missions complémentaires qui sont susceptibles d'intéresser notre commune :

- mission de base	188,32 €
- assistance, élaboration, programme d'investissement de la voirie :	9,42 €
- gestion du tableau classement de voirie :	9,42 €
- étude et direction des travaux de modernisation de la voirie :	65,91 €

Soit au total une rémunération de 273.07 €

Le Conseil à l'unanimité accepte cette proposition.

Demandes de subvention

- Familles Rurales AZERAILLES : 700 € - 9 pour ; 2 abstentions
- Association « Les Ballons Rouges » de Lunéville : 100 € - 11 voix pour

Convention pour la surveillance de la station de pompage

Madame le Maire soumet au Conseil les propositions de services de le Société SAUR FRANCE pour assurer la surveillance de la station de pompage.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les propositions de services de la Sté SAUR FRANCE moyennant une rémunération annuelle de :

- surveillance et dépannage de la station pour 2 visites par an	550,70 € H.T.
- contrôles réglementaires périodiques	
* visite électrique annuelle	207,00 € H.T.
* visite équipement sous pression (Inspection tous les 40 mois)	230,00 € H.T.
* requalification (fréquence 120 mois)	340,00 € H.T.

Le Conseil autorise Mme le Maire à signer la convention pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2007.

Convention entretien réseau assainissement

Mme le Maire soumet au conseil les propositions de service de la société SAUR France pour assurer l'entretien du réseau d'assainissement, soit :

- curage et débouchage d'un quart des canalisations d'assainissement et des avaloirs du réseau, soit environ 2000 mètres linéaires par an : 3308.00 € HT
- intervention supplémentaire de curage : prix horaire : 115,85 € HT

Le Conseil accepte cette proposition et autorise le Maire à signer cette convention pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2007.

Mise à disposition du terrain de la Salle Jeanne d'Arc pour la déchetterie de la communauté de communes

Dans le cadre de sa compétence en matière de collecte et traitement des déchets, la Communauté de Communes d'Entre Meurthe et Verdurette a mis en place des points de déchetterie itinérante.

Il est indispensable de mettre à la disposition de la CCEMV une partie de la propriété communale, entre la voie ferrée et la Salle Jeanne d'Arc, pour accueillir les installations qui seront réalisées par la CCEMV.

Le Conseil autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition.

3. Réunion du Conseil Municipal du 15 décembre 2006

Présents : BEAUMONT Jean-Yves, BERNARD Gilles, FALQUE Rose-Marie, LEGROS Olivier, MOREL Gérard, SESMAT Bernard, COLIN Denis

Absents excusés : CARO Alain (procuration à LEGROS Olivier), HENRY Gilbert (procuration à MOREL Gérard), GUILLAUME Noëlle (procuration à BERNARD Gilles), COLIN Marguerite (procuration à FALQUE Rose-Marie), GEORGE-HELLE Christine,

Création d'un poste d'agent non titulaire

Madame le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de procéder au recrutement d'un agent affecté au bon fonctionnement des services de l'école.

Elle propose de créer un emploi d'agent d'animation contractuel, à temps non complet, pour une durée de travail de 8 heures par semaine, à compter du 08 janvier 2007 jusqu'au 07 juillet 2007.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de créer, à compter du 08 janvier 2007 jusqu'au 07 juillet 2007, un emploi d'agent d'animation contractuel à temps non complet.

Motif invoqué : bon fonctionnement des services de l'école

Nature des fonctions : encadrement des enfants

Niveau de recrutement : Echelle 2

Niveau de rémunération : Echelon 1

- fixe la durée hebdomadaire de travail afférent à cet emploi à 8 heures,

- charge Mme le Maire de procéder au recrutement correspondant et l'autorise à signer un contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois,

C'est Mme Agnès AUBRY qui a avait déjà été nommée par l'Education Nationale assistante de vie scolaire à l'école d'AZERAILLES, depuis la rentrée de la Toussaint, qui occupera ce poste (en complément de son poste pour l'Education Nationale).

Retrait de communes du Syndicat d'Assainissement Autonome de Meurthe et Moselle

Le conseil municipal de Azerailles,

Après en avoir délibéré : DECIDE d'accepter :

- les demandes d'entrées dans le SDAA54 de : Barbas, Crion, Dampvitoux, Dommartin-la-Chaussée, Emberménil, Malavillers, Montreux, Preutin-Higny, Puxieux, Sionviller et Thuméréville ;
- les demandes de sortie du SDAA54 de : Azelot, Battigny, Bazailles, Bruville, Doncourt les longuyon, Fresnois la Montagne, Lubey, Saint Firmin, Saint Pancré, Tellancourt, Ville Houdlemont qui ont dûment délibéré et de Baslieux, Han devant Pierrepoint, Les Baroches (sous réserve de la délibération en ce sens), Mont Bonvillers, Montigny sur Chiers, Réméréville, Pierrepoint, Villers la Chèvre, Viviers sur Chiers.

d'accepter :

- de remplacer l'article 3 des statuts par "Le syndicat est constitué pour une durée indéterminée" ;
- de modifier la partie "fonctionnement du syndicat" avant l'article 5 ainsi : "Le syndicat est administré par un Comité syndical et un Bureau composés de délégués élus pour la durée de leur mandat au sein de leurs conseils municipaux " ;
- d'ajouter un article 12 : "Autres dispositions : les dispositions non prévues par les présents statuts sont régies par le code général des collectivités territoriales notamment les cas de dissolution du syndicat" ;
- de modifier l'article 2 des statuts ainsi : "le syndicat mixte a pour objet d'associer les collectivités membres pour les aider à organiser et à assurer les missions de service public qui leur sont confiées par la loi sur l'eau n°92-3 du 03 janvier 1992 pour l'assainissement non collectif et par l'article L2224-8 du Code général des collectivités territoriales.

* A. Le syndicat exerce de plein droit, aux lieu et place des collectivités membres, la mission de service public du contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif :

. Le contrôle de la conception, de l'implantation et de la réalisation des installations neuves ou réhabilitées (instruction administrative du dossier relatif à l'assainissement dans le cadre d'un permis de construire et contrôle sur le terrain).

. Le contrôle périodique du bon fonctionnement et du bon entretien des installations existantes.

* B. Le syndicat mixte assure les missions suivantes :

. Le suivi des études diagnostic et de zonage de ses collectivités membres,

. L'expertise technique et juridique auprès des collectivités membres.

. Le conseil pour un bon fonctionnement et un bon entretien des dispositifs et pour la réhabilitation de ces dispositifs auprès des usagers du service d'assainissement non collectif".

Demande de subvention par le lycée Boutet de Monvel, Lunéville

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer une subvention de 40 € (20 €/élève) pour les 2 élèves (ROUYER David et TIROLE Gautier) participant au séjour en Espagne, classe européenne, et résidant dans notre commune.

Les crédits sont ouverts au BP 2007 à l'article 6574.

Travaux connexes remembrement : chemin rural du Chauffour

Mme le Maire rappelle au Conseil qu'en préambule à la réunion de la CCAF du 27 novembre, le Président Monsieur Lemoine, par l'intermédiaire de la DDAF, lui avait demandé de recueillir la position officielle du Conseil sur la demande formulée par un propriétaire exploitant.

Cette demande concernait la suppression d'une partie du chemin rural du Chauffour (numéroté n°1 dans le programme des travaux connexes), sur environ 350 m et proposait la prolongation du chemin d'exploitation n° 2.

La position du Conseil, majoritairement favorable à cette modification, avait été présentée à la réunion de la CCAF.

Mme le Maire expose par ailleurs les points suivants :

- la suppression partielle de ce chemin empêchera l'accès à une carrière utilisée comme décharge sauvage
- la colline du Chauffour présente un intérêt floristique relevé par le Conservatoire et Jardins Botaniques de Nancy, en raison de la présence de plantes rares et protégées en Lorraine ; cette valeur écologique a été soulignée également par le Conseil Général qui préconise la mise en œuvre de moyens de protection.

En conséquence, le Conseil Municipal par 9 voix pour, une voix contre, une abstention, demande la suppression de cette portion de chemin.

Sortie de l'inventaire

Madame le Maire rappelle au Conseil que le Conseil Général a acheté à la Commune les parcelles ZO 73 et 43 pour un montant de 5 994 €.

La commune est propriétaire de ces parcelles depuis un temps immémorial et n'est pas en possession de titre de propriété, il y a lieu d'évaluer, suivant un prix moyen, la valeur de ces propriétés pour déterminer si il y a plus ou moins value.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, évalue ces terrains à :

ZO 73 : 2 ha 81 a 70 ca - pré à 0,22 €/m² soit : 6 197,40 €
ZO 43 : 5 a 15 ca - bois-taillis à 0,15 €/m² soit : 77,25 €

Prestation assistance conseil concernant le forage d'Azerailles

Madame le Maire fait part au Conseil que la Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt est en mesure d'assurer la prestation d'assistance conseil concernant le suivi du diagnostic du forage d'Azerailles pour une rémunération forfaitaire de 3 000 € H.T..

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de confier à la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt la mission d'assistance et conseil pour la réalisation du suivi du diagnostic de notre forage pour une rémunération forfaitaire de 3 000 € HT..

Le conseil autorise Mme le Maire à signer le marché de services correspondant.

Prêt de l'Agence de Bassin Rhin-Meuse

Madame le Maire fait part au conseil qu'un prêt de 17 337,74 € nous avait été attribué par l'agence Bassin Rhin-Meuse pour financer l'étude de diagnostic assainissement.

Ce prêt a été transformé en subvention, il y a lieu d'en changer l'affectation.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour transférer les crédits comme suit :

de l'article 215 : 17 337,74 €

à l'article 1641 : 17 337,74 €

Remboursement subvention au CNASEA

Madame le Maire fait part au Conseil que les travaux de nettoyage dans les parcelles C et D ont été réalisés sur une superficie de 2,68 ha, initialement prévues sur 9,5 ha, il y a donc lieu de rembourser au CNASEA la subvention encaissée proportionnellement à la partie de travaux non réalisée soit un montant de 3 023,01 €.

Le conseil, à l'unanimité, décide de rembourser au CNASEA la somme de 3 023,01 € et décide le transfert des crédits suivants en dépenses d'investissement :

de l'article : 2117 : 3 023,01 €
aux articles : 1321 : 1 813,81 €
1327 : 1 209,20 €.

Vente de bois de chauffage à Benoit LECOMTE

Madame le Maire propose au conseil de vendre le bois de chauffage abattu dans la parcelle K et L à M. Benoit LECOMTE ; le volume du bois est estimé à environ 600 m³.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte de vendre ce bois de chauffage à M. Benoit LECOMTE pour un tarif de 8 € H.T. le m³.

Travaux en forêt

Mme le Maire rappelle au Conseil que les travaux forestiers prévus dans les parcelles P-Q-R-M-N avaient été confiés à l'entreprise TDLP. Cette entreprise devait intervenir avant le 30 septembre 2006.

Les travaux n'ayant pas été exécutés dans les délais impartis dans le contrat, il y a lieu de le dénoncer et de réattribuer ces travaux à "Betaigne Environnement" au prix de :

- 320 €/ha pour les parcelles M et N
- 280 €/ha pour les parcelles P-Q-R.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de dénoncer le contrat avec l'entreprise TDLP et de réattribuer ces travaux à "Betaigne Environnement" (2^e mieux disant lors de l'ouverture des plis).

De même le Conseil, à l'unanimité, décide de confier les travaux de nettoyage des parcelles A et J à l'entreprise Betaigne Environnement ; le tarif sera le même que pour les parcelles M et N soit 320 €/ha.

Lame de nivellement

Madame le Maire informe le Conseil qu'elle a proposé à la Commune de Brouville (comme cela avait été évoqué lors de la réunion du conseil du 03/11/2006) la lame de nivellement que nous n'utilisons plus pour un montant de 500 €.

Le Conseil Municipal de Brouville a accepté ce prix.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte de vendre cette lame à la Commune de Brouville pour un montant de 500 €.

1. Informations municipales

*** Etat Civil**

Naissance

- Arthur René Marius BLAIN, né le 10 Octobre 2006,
Fils de M. René-Pierre BLAIN et Emilie MICHEL,
Domiciliés 107, rue du Général Leclerc.

Décès

- Monsieur Marcel BIGEL, le 06 juillet 2006 à AZERAILLES (que nous avons omis de citer dans de notre dernier bulletin, nous présentons nos excuses à sa famille)

*** Bibliobus**

Le bibliobus est à votre disposition Place de la Mairie de 14h15 à 17h aux dates suivantes :

- 25 janvier 2007,
- 22 mars 2007,
- 7 juin 2007.

* Cérémonie des Voeux

Elle aura lieu le samedi 13 janvier 2007 à 18 h, salle du Foyer. Vous y êtes tous cordialement invités.

* Nouveaux habitants

Ces familles nous ont rejoint en 2006 ; nous leur souhaitons la bienvenue à AZERAILLES :

- Paule FEIREISEN et Pascal MERCIER : 37, rue du Général Leclerc
- Yves et Rose-Marie MAGNIER : 7 rue d'Hablainville
- Rolande JOUX : 1 chemin du Cuvillier
- Jean GAUER : 1 chemin du Cuvillier
- Gaston GYSS : 64 ter rue Général Leclerc
- Emmanuelle DUBAR et ses enfants : 63 bis rue du Général Leclerc
- Denise RENARD : 28 bis rue du Général Leclerc
- Bernard et Marie-Claude CHRETIEN : 6 rue Baudière
- Silvert IGNAM et Céline CAVAZZONI : 11 ter Route de Baccarat
- Georges DE SOUSA : 10 Allée des Charmilles
- Jacqueline BENCHETRIT : 73 rue du Général Leclerc
- M et Mme FLECK et leurs enfants : 73 rue du Général Leclerc
- André et Francine AUBERT : 4 lotissement les Damottes
- David HANNEZO et Céline PETIT : 73 rue du Général Leclerc
- Christophe REMY et ses enfants : 7 rue de la Gare
- Jean-Louis et Agnès REMY : 63 rue du Général Leclerc
- David GEORGEON et Fanny LEMARQUIS : 72 rue du Général Leclerc
- Valérie BROCARD et ses enfants – Frédéric MERCIER : 129 bis rue du Général Leclerc
- Grégory RINGUE : 3 rue d'Hablainville
- Jennifer EVROT et ses enfants : 2B allée des Charmilles
- Séverine QUIGNON et Arnaud CLAUDEL et leurs enfants : 46 rue du Général Leclerc
- René Philippe et Laetitia HUBERT : 12 rue de la Gare
- M et Mme MITEW : 64 ter rue du Général Leclerc

* Conseil Municipal : Elections Complémentaires

Messieurs Alain CARO et Denis COLIN ayant récemment présenté leur démission, il convient de procéder à des élections complémentaires (1/3 des membres, soit 5 personnes, ayant démissionné depuis les élections de mars 2001).

Ces élections municipales complémentaires qui vous permettront d'élire 5 nouveaux conseillers municipaux auront lieu les **dimanche 4 et 11 février 2007** (dates fixées avec la Sous Préfecture).

Candidatures : les candidats doivent être de nationalité française, âgés de 18 ans et être inscrits sur la liste électorale ou contribuables à AZERAILLES. Les candidatures peuvent être présentées par liste de 5 (ou plus) ou isolément (s'adresser à la mairie pour tout renseignement)

Pour le 28 janvier, nous vous adresserons un bulletin spécial afin de vous présenter les candidatures qui seront alors en notre connaissance, sachant que toute candidature peut être déposée jusqu'au matin même du vote.

Electeurs : Pourront voter les électeurs inscrits sur la liste électorale arrêtée au 28 février 2006 et les jeunes qui ont eu 18 ans depuis cette date. Les électeurs qui se sont inscrits dernièrement suite à un changement de domicile ou inscription tardive (électeurs âgés de plus de 18 ans qui se sont inscrits récemment à AZERAILLES) ne pourront pas participer à ces élections.

* Locations de la Salle du Foyer

Madame Marie-Louise FONTAINE, domiciliée 5 place Richez Close, est désormais Responsable des locations de la Salle du Foyer, pour les particuliers (d'AZERAILLES ou de l'extérieur) et les Associations. Elle est joignable sur le portable réservé à cet effet : 06.78.77.76.14

2. Informations des Associations

FAMILLES RURALES



* Don du sang

Une collecte de sang s'est déroulée le 13 Novembre dernier à Azerailles.

Au nom des malades qui vont bénéficier de la générosité des donateurs, l'EFS (Etablissement Français du Sang) remercie les 72 personnes : 66 donateurs, dont 8 plasmaphères et 3 nouveaux de leur efficace participation.

* Opération brioches de l'amitié 2006

L'AEIM (Adultes et Enfants Inadaptés Mentaux) remercie l'ensemble des « **acteurs** » : **bénévoles** et **donneurs** de l'opération Brioches de l'Amitié 2006.

Le bilan de cette nouvelle opération est le suivant :

Commune	Brioches vendues en 2005	Brioches vendues en 2006	Sommes collectées	Prix moyen
Azerailles	209	210	960 €	4,57 €
Total Canton Baccarat	2 290	2 340	10 006,50 €	4,28 €

Vos dons vont contribuer à l'achat d'un terrain à Villers lès Nancy pour permettre la construction d'un bâtiment pour les services de soins à domicile.

M.J.C.

Lors de l'assemblée générale, l'achat d'un matériel de sonorisation a été abordé. Il sera sous la responsabilité de Guillaume Mellé.

Son utilisation est uniquement destinée à l'animation des manifestations organisés par la MJC, les associations de la commune, la mairie d'Azerailles (et la communauté de communes à l'avenir).

Le montant alloué est de 1300 € comprenant la sonorisation et des jeux de lumière.

Rappel des manifestations prévues pour le début d'année 2007:

- Repas dansant le samedi 27 janvier, à partir de 20 h ; prix : 23 € par personne, gratuit pour les enfants de moins de 10 ans
- Thé dansant le dimanche 18 février, à partir de 14 h ; prix : 5 € par personne, gratuit pour les enfants de moins de 10 ans
- Teuf (pour les Jeunes...) le samedi 31 mars

PARENTS d' ELEVES de l'école d'Azerailles

Merci à ces parents, élus le vendredi 13 octobre, qui prennent une part active à la vie de l'école :

Titulaires : Catherine LEGROS - Fanny DELARUE – Christelle HOFFNER - Yann KREMER
Suppléants : Christine MARIE JOSEPH – Luc ALISON – Mr COURTILLIER

SAPEURS POMPIERS

La remise des diplômes de l'AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours) a eu lieu le 7 Janvier 2007 à AZERAILLES.

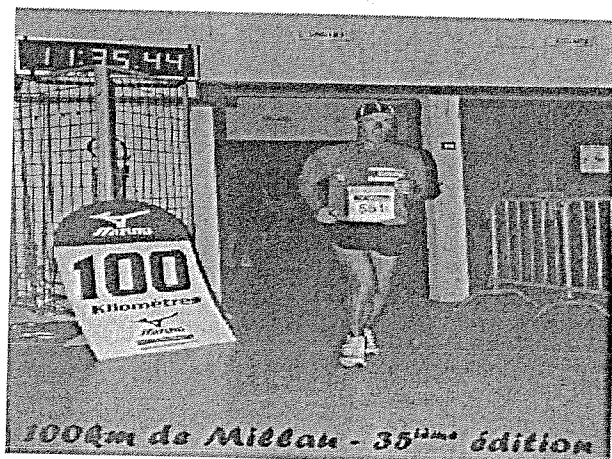
Les diplômés sont :

- Cindy COSTE,
- Elsa DURUPT (Bertrichamps),
- Laëtitia ELHADOUTI,
- Brigitte LINDEPERG,
- M. et Mme PERRIN (Chenevières),
- Amélie RENARD,
- Pauline TANGUY (Thiaville),
- Catherine THOMAS.

Félicitations à tous

3. Les exploits de Pascal et Nathalie COSTE !

Après avoir participé à de grandes épreuves comme les marathons de Paris, Lyon, New York, Amsterdam, Visé, Maastricht et bien d'autres courses un peu partout en France, Pascal Coste et son épouse Nathalie ont décidé de découvrir de nouvelles émotions en s'attaquant aux « 100 Km de Millau ». C'était le 23 septembre dernier. Inquiétés par les 500 abandons sur 1500 partants de la deuxième édition, il leur a fallu une très bonne préparation. L'entraînement hebdomadaire a atteint les 120 Km. Le jour J une pluie torrentielle n'a fait que rajouter de la difficulté au parcours déjà si éprouvant à cause d'un dénivelé terrible. Heureusement « Millau » est une très belle course avec une organisation impeccable. Nos deux coureurs ont été soutenus tout au long par des accompagnateurs à vélo. Leurs amis respectifs Mr Delsad Jean-Marie et Mme Vial Nadine ont réalisé cette tâche sans faillir. Après une très longue journée Pascal passe la ligne d'arrivée en 361^{ème} place sur 1568 partants. Un peu plus tard Nathalie boucle son périple en 931^{ème} place. Quel bonheur ! Cette course restera certainement l'un des plus beaux souvenirs des moments consacrés à leur passion.



4. Informations de la Communauté de Communes

Planning mini-déchetteries : AZERAILLES – MERVILLER – BERTRICHAMPS

Rappel des horaires : Vendredis après midi de 13 H 30 à 17 H 30 - Samedis matin de 8 H 00 à 11 H 30

AZERAILLES..... : vendredi 19 et samedi 20 janvier 2007

BERTRICHAMPS..... : vendredi 16 et samedi 17 février 2007

AZERAILLES.....: vendredi 16 et samedi 17 mars 2007

MERVILLER..... : vendredi 20 et samedi 21 avril 2007

Les déchets sont collectés par apport volontaire sur des plates formes prévues à cet effet.

Trois bennes sont prêtes à recevoir :

- La ferraille pour une
- Et le "tout venant" pour les 2 autres.

Merci de respecter ces horaires.

(Les dépôts en dehors des heures d'ouvertures sont interdits et verbalisables !)

Merci de venir accompagné afin de décharger votre véhicule ou remorque en parfaite autonomie.

5. Informations diverses

* CONSEIL GENERAL

Le Conseil Général informe de l'attribution de la carte gratuite de transport TED

Les bénéficiaires doivent se trouver dans l'une des situations suivantes :

- bénéficiaire du minimum vieillesse et ses ayant droit
- bénéficiaire du RMI et ses ayants droit
- Personne ayant un revenu inférieur au RMI
- Personne de moins de 25 ans ayant un revenu inférieur au RMI ou sans aucun revenu
- Demandeur d'asile

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter les numéros suivants :

03.83.94.56.44 ou 03.83.94.51.51